

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE
Secrétariat général

Circulaire du 10 avril 2008 relative aux mesures du conseil de modernisation des politiques publiques relatives à l'ingénierie publique concurrentielle

NOR : DEVK0809162C

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ; le ministre de l'agriculture et de la pêche à Madame et Messieurs les préfets de région (pour information) ; direction régionale de l'équipement ; direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement ; direction régionale de l'environnement ; direction régionale de l'agriculture et de la forêt ; Mesdames et Messieurs les préfets de département (pour attribution) ; direction départementale de l'équipement et de l'agriculture ; direction départementale de l'équipement ; direction départementale de l'agriculture et de la forêt ; direction de l'agriculture et de la forêt à l'outre-mer.

Le président de la République a réuni le second conseil de modernisation des politiques publiques le 4 avril dernier. Celui-ci a adopté une nouvelle série de mesures qui confortent les structures et les missions du MEEDDAT en tant que ministère chargé de relever les défis du développement durable et appelé à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des décisions du Grenelle environnement.

Il a fixé le cadre de l'organisation des différents niveaux du ministère de l'agriculture et de la pêche, au service d'une politique alimentaire, agricole et rurale qui concilie le développement économique, la sécurité alimentaire et le développement durable des territoires.

L'ingénierie publique, qui relève de nos deux ministères, constitue un mode d'intervention qu'il faut adapter pour soutenir les politiques prioritaires de l'Etat et accélérer leurs effets. En 2005, une directive nationale d'orientation commune avait déjà fixé le cap à suivre pour adapter l'ingénierie publique aux politiques prioritaires de l'Etat.

Dans ce contexte, nous souhaitons donc plus particulièrement appeler votre attention sur l'ingénierie publique, mentionnée à plusieurs reprises dans les dossiers de presse diffusés à l'issue de ce conseil.

Pour le MEEDDAT, qui doit par ailleurs tirer toutes les conséquences de la décentralisation et pour le ministère de l'agriculture et de la pêche, il s'agit à la fois :

- de recentrer dans les DDE et les DDEA la politique de solidarité de l'Etat avec les petites communes autour de l'ATESAT, (assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) ; dans ce cadre, les services continueront à apporter à ces collectivités l'accompagnement nécessaire ;
- de renforcer notre capacité d'expertise et d'accompagnement des collectivités sur les politiques qui répondent aux défis du développement durable, par des missions d'ingénierie recentrées sur ces priorités, mais aussi en redéployant des compétences sur le conseil et le contrôle ;
- de conserver et d'étoffer dans les services territoriaux de l'Etat un haut niveau d'expertise publique ciblée sur des activités à forte valeur ajoutée ou nécessitant une capacité de négociation et de réponse rapide au quotidien ; cette capacité d'expertise viendra en complément de celle du réseau scientifique et technique du ministère qui sera confortée ;
- de mettre fin, au fur et à mesure des redéploiements, aux interventions dans le champ de l'ingénierie concurrentielle, en particulier en matière de maîtrise d'œuvre, lorsqu'elles ne sont pas justifiées par le portage des politiques prioritaires ou par le maintien d'un haut niveau d'expertise.

Parmi les champs d'action prioritaires du développement durable pouvant faire l'objet de ce recentrage des missions, peuvent être mentionnés :

1. La ville durable avec une politique de transports urbains prenant en compte le changement climatique, la reconquête des centres urbains, le développement de la nature en ville, l'accompagnement de projets d'écoquartier.
2. Les bâtiments durables avec la réalisation des bilans carbone, la rénovation énergétique et la mise aux normes d'accessibilité aux handicapés des bâtiments publics, l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et de l'acoustique.
3. Les montages d'opérations urbaines pour favoriser la rénovation et la reconquête des quartiers en difficulté, la résorption des logements insalubres, l'économie de l'espace.
4. La lutte contre l'habitat indigne et l'insalubrité.
5. La connaissance et la prévention des risques technologiques (usines de type SEVESO, barrages, digues, produits chimiques...) des impacts de l'environnement sur la santé et des risques naturels (inondations, séismes, sécheresse...).
6. La planification et la sécurité dans le domaine de l'eau (volets qualitatifs et quantitatifs).
7. La protection et la gestion de la nature et le développement du génie écologique, la constitution de trames vertes et

bleues de préservation des milieux et de la biodiversité, l'ajustement des pratiques agricoles.

8. L'évaluation environnementale, sociale et économique dans un souci de développement durable des territoires.

9. La prévention et la gestion des déchets.

10. Les économies d'énergie et le changement climatique (bilans carbone notamment), la recherche d'énergies alternatives.

11. L'assistance à la gestion des services publics locaux et des observatoires départementaux de l'eau.

12. Le développement du transport ferroviaire dans une conception intermodale.

L'expertise technique, qui existe aujourd'hui dans vos services, doit continuer à se redéployer sur ces nouveaux métiers.

Ce chantier d'envergure de transformation de l'ingénierie publique nécessite la mise en place d'un dispositif particulier de réflexion, d'élaboration, de déploiement et d'accompagnement, notamment *via* des formations adaptées. La cessation des prestations d'ingénierie concurrentielle devra donc être progressive au fur et à mesure des redéploiements et nous vous précisons prochainement les modalités de cette mutation.

Il est indispensable que les agents et leurs représentants soient non seulement associés mais aussi acteurs de cette dernière et qu'ils soient en mesure de faire valoir leurs ambitions.

C'est pourquoi nous souhaitons ouvrir une large concertation sur ce chantier, qui pourrait s'appuyer sur le groupe de travail commun entre le ministère du développement durable et celui de l'agriculture sur l'ingénierie territoriale, en cours de constitution dans le cadre des fusions DDE-DDAF.

Dès maintenant, nous vous demandons d'actualiser votre plan d'action stratégique de l'ingénierie d'appui territorial et notamment de faire un état des lieux de l'offre d'ingénierie privée sur votre territoire et de réfléchir à la mise en place d'un plan de développement de cette offre pour qu'elle soit à même de répondre aux attentes des collectivités locales. Ce plan de développement devra permettre le recentrage progressif de vos interventions sur les seuls sujets à haute valeur ajoutée et pour lesquels il n'existe pas de possibilité de développer une offre privée alternative.

En parallèle, vous déterminerez sur les thèmes évoqués ci-dessus quels sont ceux qui correspondent à un enjeu stratégique pour votre département et comment les services de l'Etat doivent y répondre.

Une concertation avec les élus locaux devra bien évidemment, à l'issue de cette réflexion, être envisagée avant toute mise en place. Nous souhaitons toutefois qu'elle soit simultanée dans l'ensemble des départements et nous ne manquerons pas de vous faire connaître prochainement la date à laquelle nous souhaitons qu'elle débute.

Nous vous demandons de bien vouloir nous tenir étroitement et régulièrement informés de toute difficulté que vous pourriez rencontrer sur le sujet particulièrement important du redéploiement de l'ingénierie publique sous le double timbre MEEDDAT/SG/SPSM/MPS et MAP/SG/SM/SDMS.

Fait à Paris, le 10 avril 2008.

Pour le ministre et par
délégation :
Le secrétaire général,
D. Sorain

Pour le ministre d'Etat et par
délégation :
Le préfet, secrétaire général,
D. Lallement